

EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

2024N° 19

L'an deux mil vingt-quatre, le mardi vingt-six mars, le Conseil municipal de la Commune de BONNES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur BEGUERIE Stéphane, Maire.

Date de la convocation : 09 mars 2024

Présents : Mesdames LALANCE Ghislaine, NYZAM Fabienne, GEORGES Claire, ADAMY Sandy, Messieurs CHATENET Fabrice, CHLASTA Patrick, AUTHIER Adrien, ROUSSILLON Nicolas, VALOIS Pierre

Absent : néant

Excusé : Monsieur DE GUILLEGON Olivier.

Monsieur CHLASTA Patrick a été désigné secrétaire de séance.

**APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET  
ASSAINISSEMENT 2023**

Sous la présidence de Monsieur Patrick CHLASTA, adjoint et conseiller le plus âgé, le Conseil Municipal examine le compte administratif du budget Assainissement 2023 qui s'établit ainsi :

*Fonctionnement*

Dépenses	23 038.37 €
Recettes	22 052.19 €
Excédent de clôture	986.18 €

*Investissement*

Dépenses	6 247.00 €
Recettes	8 145.00 €
Excédent de clôture :	1 898.00 €
Part affectée investissement 2022 (compte 001 IR) :	12 785.91 €
Excédent 2022 (compte 002 FR) :	4 079.26
Reste à réaliser :	0 €

Hors de la présence de Monsieur BEGUERIE Stéphane, Maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget assainissement 2023.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Affiché le 29 mars 2024

BONNES, le 29 mars 2024

L'Adjoint

Patrick CHLASTA

